

Paris, le 29 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création du Pôle énergie Île-de-France

Dans le cadre du salon des Maires d'Île-de-France, Jean-Jacques Guillet, président du SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) et député-maire de Chaville, représenté par Serge Carbonnelle, vice-président du Sigeif et maire adjoint des Pavillons-sous-Bois, a signé avec Pierre Yvroud, président du SDESM⁽¹⁾, Laurent Richard, président du SEY 78⁽²⁾, Jacques J.P. Martin, président du SIPPEREC⁽³⁾, et Daniel Desse, président du SMDEGTVO⁽⁴⁾ la convention constitutive du « Pôle énergie Île-de-France ».



De gauche à droite : Laurent Richard, Serge Carbonnelle, Jacques J.P. Martin, Pierre Yvroud et Daniel Desse.

Les présidents de ces autorités organisatrices du service public local de distribution de l'énergie (AODE) ont souhaité créer ce pôle afin d'optimiser, de rationaliser et de coordonner leurs actions sur leurs territoires respectifs, au service de toutes les collectivités franciliennes.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi «MPTAM» de 2014) et la loi de nouvelle organisation territoriale de la République (loi «NOTRe» de 2015) ont renforcé et généralisé la coopération intercommunale en précisant notamment, dans le domaine de l'énergie, les rôles respectifs des différentes collectivités territoriales.

(1) SDESM : Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne.

(2) SEY 78 : Syndicat d'énergies des Yvelines.

(3) SIPPEREC : Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication.

(4) SMDEGTVO : Syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val-d'Oise.



Désormais les syndicats d'énergie sont de véritables instruments opérationnels au service des politiques des collectivités locales, susceptibles d'intervenir dans l'ensemble des domaines liés à la transition énergétique : distribution rationnelle de l'énergie, production décentralisée, maîtrise de l'énergie et efficacité énergétique, nouvelles mobilités...

Des autorités organisatrices de la distribution d'énergie au cœur de la transition énergétique

Les signataires de cette convention se sont fixé les objectifs suivants :

- > Partager l'expertise et le savoir-faire des membres de cette entente dans les domaines technique, juridique et financier afin de faciliter une montée en compétence mutualisée et de mettre à disposition de toutes les communes d'Île-de-France une offre de services équivalente et performante pour la mise en œuvre de la transition énergétique.
- > Organiser des formations des élus des membres de l'entente et de leurs agents.
- > Participer à la création et à l'animation, à l'échelle régionale, des outils de connaissance et de planification des investissements (réseaux, unités de production décentralisée d'énergies renouvelables, etc.).
- > Optimiser l'exercice, par les membres de l'entente, des missions de contrôle de leurs concessionnaires et coordonner leurs stratégies de négociation avec ces concessionnaires ainsi que leurs autres partenaires industriels.
- > Mettre à la disposition de la Région, chef de file en matière de transition énergétique, un pôle fédéré d'expertise et de dialogue et contribuer, en liaison avec les services de l'État, à la rationalisation de la carte des AODE en Île-de-France dans l'esprit de la loi du 7 décembre 2006.
- > Et, plus généralement, favoriser la mise en commun de moyens et de compétences sur des projets présentant un intérêt commun.

Le Sigeif (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) est le plus grand syndicat d'énergie de France. Il assure une mission de service public pour l'organisation et le contrôle de la distribution de l'énergie. Le Sigeif fédère 185 communes (5,5 millions d'habitants) et coordonne, depuis 2004, un groupement de commandes d'achat de gaz et de services d'efficacité énergétique pour le compte, aujourd'hui, de 565 membres.

Plus d'information sur <http://www.achat-gaz.fr/> ou <http://www.sigeif.fr/> et @sigeif75

Contact presse

Christine Marco
CMG Partenaires Conseil. 06 88 86 83 49.
christine.marco@cmgpc.fr